

**Madame, Monsieur,
Chers concitoyens,**

À l'aube de cette nouvelle année, il me paraît nécessaire de vous informer de l'état d'avancement des principaux dossiers communaux. Certains revêtent une importance toute particulière, car ils concernent directement la santé publique et, plus précisément, la qualité de l'eau distribuée dans notre commune.

À la fin du mois de décembre 2024, Monsieur le Préfet a pris un arrêté de déclaration d'utilité publique fixant des règles de protection de notre captage d'eau potable. Malgré les indemnisations prévues par la commune, à hauteur de 110 000 € au total, deux des trois exploitants agricoles concernés ont engagé un recours administratif contre cet arrêté.

Par ailleurs, un arrêté préfectoral pris en 2022 impose la mise en place d'un système de filtration de l'eau. Notre puits étant fortement affecté par la présence de pesticides, cet équipement, d'un montant de 98 000 € TTC, est indispensable pour garantir une eau conforme aux exigences sanitaires.

La mise en œuvre de ce dispositif a fait l'objet de blocages regrettables qui ont conduit à différer une opération pourtant obligatoire et essentielle pour la protection de notre santé. Les travaux débuteront toutefois courant février 2026.

Ces éléments ne constituent pas les meilleures nouvelles, mais il est de mon devoir de vous en informer avec transparence et responsabilité. Heureusement, l'action communale se poursuit également sur d'autres points essentiels.

En 2026, deux autres opérations obligatoires sont programmées : la sécurisation de l'entourage de la station de pompage, pour un montant de 16 000 € TTC, ainsi que le schéma directeur de l'eau, estimé à 12 000 € TTC. Ce document est indispensable pour pouvoir bénéficier des subventions de l'Agence de l'eau. Le budget communal, en cours d'élaboration, intégrera ces dépenses ainsi que les aides attendues.

Par ailleurs, la création de deux lots constructibles au lotissement des Vignes a été autorisée. Leur prochaine mise en vente permettra d'accueillir de nouveaux habitants et de contribuer au dynamisme de notre village.

Les manifestations communales ont, pour l'essentiel, été maintenues à l'exception du vide-grenier qui n'a pas été reconduit en 2025. Un résumé de ces moments de convivialité figure dans les pages suivantes ainsi que sur le site internet de la commune.

Je tiens à remercier sincèrement toutes les personnes engagées dans la vie du village, ainsi que les membres de l'équipe municipale qui ont poursuivi leur mission jusqu'au terme de leur mandat, dans le respect de l'engagement pris envers les habitants : agir au service de l'intérêt général.

Au nom du Conseil municipal, je vous adresse mes meilleurs vœux de santé, de sérénité et de réussite pour l'année 2026.

Le maire
Joël